



POLITIQUE ET PROCÉDURES – CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>ENTRÉE EN VIGUEUR :</u> Document remis à tous les employés	<u>Sujet :</u> AUTORISATION DE DISTRIBUTION ET D'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS
Adoption le : Procès-verbal : 12 décembre 2018	Présenté par : Jean Alexandre Perreault Approuvé par : Le conseil d'administration
Révision #1 PV : Révision #2 PV : Révision #3 PV : Révision #4 PV :	Référence Procès-verbal : Résolution 12/12 2017-03

Travailler avec des personnes vulnérables entraînent inévitablement que l'on adapte nos pratiques afin d'intégrer ces personnes dans notre société compte tenu de leur handicap. Ainsi le législateur a prévu avec la LOI 90 que des non professionnels puissent administrer des médicaments à des personnes vulnérables qui sans quoi elles ne pourraient participer à des activités leur permettant de s'épanouir faute de professionnel pouvant se déplacer pour administrer le médicament.

Objectifs

Définir les règles de distribution et d'administration des médicaments chez les participants de StimuleArts

Préciser les responsabilités des intervenants de StimuleArts, en fonction de la loi 90 permettant l'administration et la distribution des médicaments

Assurer la sécurité des participants tout en leur permettant de pouvoir participer à des activités

Définitions

Médicament prescrit et prêt à être administré

Il s'agit d'un médicament qui a fait l'objet d'une ordonnance par un professionnel de la santé. Soit un médecin, un dentiste ou autre professionnel. Ce médicament doit être prêt à être administré selon la posologie indiquée, c'est-à-dire qu'il ne nécessite pas une préparation, un mélange avec un autre médicament ou encore un ajustement de la dose à administrer. Le médicament doit être contenu :

- Dans un système uni dose scellé préparé par un pharmacien reconnu indiquant le nom du participant, le nom du ou des médicaments inclus, l'heure de distribution
- Dans une fiole portant un autocollant provenant d'un pharmacien indiquant le nom du participant, le nom du médicament inclus, la quantité à remettre, l'heure de distribution. Un médicament par fiole.
- Dans une seringue préparée accompagné par l'autocollant provenant du pharmacien indiquant le nom du participant, le nom du médicament inclus, la quantité à remettre, l'heure de distribution.

Médicament prescrit au besoin

Le médicament prescrit au besoin en plus de correspondre à la définition du **Médicament prescrit et prêt à être administré** doit préciser les raisons, les conditions pour lesquelles on doit administrer la médication ainsi que la dose requise et finalement la voie par laquelle elle doit être prise.

Distribution de médicaments

On entend par distribution de médicaments le fait de remettre un médicament au participant ou à un intervenant.

Administration de médicaments

On entend par administration le fait de donner un médicament prescrit à un participant selon la voie indiquée (orale, topique, ophtalmique, rectale, vaginale, otique, par inhalation, ou sous cutanée pour insuline seulement).

L'administration d'un médicament implique un certain contrôle et une aide à la prise de celui-ci, car le participant est incapable de s'administrer lui-même son ou ses médicaments.

Personne désignée

Membre du personnel de StimuleArts : éducateur, préposé à la personne ou autre personne désignée par la direction.

Parent

Titulaire de l'autorité parentale qui assume la garde légale du participant.

Personne responsable Ressource Intermédiaire, Familiale (RTF, RI)

Personne qui a reçu un mandat par l'autorité compétente ici le Centre intégré de santé et des services sociaux de Laval (CISSSL) à fournir à des personnes vulnérables la prestation de soins et services.

Professionnel

Une personne membre d'un ordre professionnel conformément au Code des professions, tels un médecin, un dentiste, une infirmière, une infirmière auxiliaire, etc. Le champ de pratique est un droit d'exercice exclusif.

Non-Professionnel

Une personne qui n'est pas membre d'un ordre professionnel au sens du Code des professions tels un éducateur, un assistant à la personne, etc.

Titulaire de l'autorité parentale

Personne à qui a reçu la garde légale du participant.

Distribution- Administration de médicaments

Tout médicament à distribuer ou administrer doit obligatoirement faire l'objet d'une demande de la part des parents ou du titulaire de l'autorité parentale en complétant l'autorisation écrite pour chaque médicament.

Le ou les médicaments doivent être prêt à distribuer ou administrer dans un système uni dose provenant du pharmacien, une fiole portant l'identification du participant provenant du pharmacien, une seringue graduée (l'étiquette de la pharmacie doit accompagner la seringue). On suggère de placer les médicaments dans un étui flexible style coffre à crayon identifier au nom du participant et sa photographie.

Le ou les médicaments prescrit(s) à prendre au besoin doivent indiquer les symptômes et les conditions pour lesquelles on doit remettre la médication, la quantité à remettre ainsi que les intervalles.

Avant de procéder à l'administration de médicaments le personnel désigné par StimuleArts doit recevoir une formation par une infirmière qualifiée et autorisée¹.

Un registre des formations reçus par le personnel sera tenu.

Le personnel désigné par StimuleArts tiendra un registre des participants qui adhèrent à ce programme ainsi que le nom du ou des médicaments.

Le personnel désigné inscrira dans le cahier de communication la distribution ou l'administration en précisant la journée et l'heure de la distribution. De plus, on retournera le contenant vide.

Les médicaments au besoin (PRN) seront conservés dans un coffre barré situé dans la salle de change.

Les médicaments sans ordonnance ainsi que les médicaments homéopathiques ne peuvent être distribué ou administré sans l'ordonnance d'un médecin afin de s'assurer de l'absence de contre-indication.

On considère que l'étiquette de la pharmacie fait office de prescription médicale

Il faut distribuer ou administrer selon la règle des 6B (bon usager, bon médicament, bonne dose, bonne voie, le bon moment, la bonne date d'expiration).

L'hygiène des mains doit être effectué avant de procéder.

Le formulaire doit être complété à chaque nouvelle inscription en septembre de chaque année ainsi que lors de tout changement dans la médication.

Les formulaires *Autorisation de distribution et d'administration des médicaments et son annexe* se retrouvent sur notre site internet

¹ Infirmière Clinicienne Assistante du Supérieur Immédiat DI-TSA-DP Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval CLSC Marigot

Rôles et Responsabilités

Le parent ou le titulaire de l'autorité parentale

Le parent ou le titulaire de l'autorité est le principal responsable du bon déroulement en informant adéquatement le personnel désigné et en transmettant toutes les informations pertinentes susceptibles d'influencer la prise de la médication.

Le parent ou le titulaire de l'autorité parentale est aussi responsable de transmettre l'ensemble profil pharmacologique du participant afin que l'on puisse intervenir adéquatement en cas d'urgence.

Le parent ou le titulaire de l'autorité parentale est le responsable de compléter et signer un formulaire pour chaque médicament et de l'acheminer au coordonnateur de secteur.

Un formulaire complété est valide pour un an seulement. Le parent ou le titulaire de l'autorité parentale est responsable du renouvellement.

Le parent ou le titulaire de l'autorité parentale est responsable de communiquer tout changement effectuée dans la médication du participant.

La direction de StimuleArts

S'assurer de diffuser la politique auprès de toutes les personnes concernées.

S'assurer que le personnel désigné reçoive la formation appropriée et qu'elle soit consignée dans un fichier.

S'assurer de connaître les coordonnées à d'un professionnel habileté en tout temps pour du support clinique.

S'assure de la mise à jour de la politique.

S'assure du respect de la politique.

Les personnes désignées de StimuleArts

Les personnes désignées doivent connaître la procédure de distribution et d'administration des médicaments.

S'assure que le médicament à distribuer ou administrer est dans un contenant approprié avec une étiquette provenant de la pharmacie et qu'il correspond au document signé par le parent ou le titulaire de l'autorité parentale dans *Autorisation de distribution et d'administration d'un médicament chez StimuleArts*. Un contenant uni dose altéré ne pourra être distribué ou administré et sera retourné sans que la médication ne soit donnée.

Distribuer ou administrer le médicament conformément à la prescription médicale et selon la méthode enseignée.

Doit à chaque distribution ou administration d'un médicament l'inscrire au cahier de bord du participant ainsi que dans le dossier électronique (Hestia solution).

S'assurer d'avoir reçu la formation nécessaire lors de l'administration d'un médicament.

Aviser immédiatement en cas d'erreur ou de réactions importantes le parent ou le responsable de l'autorité parentale, la direction et l'éducateur responsable au dossier. Finalement on doit compléter le formulaire d'incident/accident AH-223.

Le coordonnateur de secteur reçoit les demandes et l'inscrit au dossier électronique et place une copie dans le dossier papier du participant. Effectue tous les changements aussi tôt que possible dans le dossier électronique (Hestia solution).



FORMULAIRE DISTRIBUTION ET ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

La présente autorise les personnes désignées (éducateur, préposé à la personne, directeur ou autre) par la direction de StimuleArts à distribuer ou administrer le ou les médicaments suivants au participant identifié ci bas.

Identification du participant

Nom: _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Nom du parent ou du responsable de ressource : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Cochez le service demandé

Distribution de médicament nombre de médicaments à distribuer

Participant qui est en mesure de prendre lui-même son médicament, après qu'une personne désignée lui remettre son médicament ou lui rappelle de prendre son médicament.

Administration du médicament nombre de médicaments à administrer

Faire prendre au participant, qui est incapable de la faire lui-même en raison, par exemple, d'une incapacité physique, comportementale ou d'un déficit cognitif, le médicament préparé par un professionnel habilité à le faire. Cela comporte un certain contrôle et une aide à la prise de la médication. Le participant n'a pas nécessairement conscience de ce qu'il prend et pourquoi il le prend.²

Médicaments

Nom du médicament : _____ Posologie (quantité) : _____

Moment de l'administration (heure) : _____ Durée de traitement : _____

Prescrit pour le problème de santé: _____

Effets secondaires : _____

Mode de conservation : _____

Si le médicament doit être distribué ou administré au besoin (PRN) spécifier le moment et les symptômes que doit avoir le participant pour permettre la prise du médicament :

Quantité de médicaments prescrits au besoin remis

Autorisation

J'autorise la distribution ou l'administration du médicament inscrit ci-dessus pour le participant inscrit dans cette demande.

En autorisant, le signataire comprend qu'elle est responsable de mettre à jour le dossier pharmacologie du participant en informant par écrit tout changement à StimuleArts et reconnais que des risques sont associés à la distribution et ou à l'administration (ex : effets secondaires, résultats imprévus, etc.) et que les personnes désignées ainsi que StimuleArts ne peuvent en être tenus responsable.

Je, _____, déclare être le parent ou titulaire de l'autorité parentale du participants mentionné ci-dessus.

 Signature du parent ou du titulaire de l'autorité légale

 Date

²Direction des communications du ministère de la Santé et des Services Sociaux, *Guide d'utilisation sur la classification de l'instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance*, page 55 lexique des services particuliers d'intensité élevée, administrer des médicaments

AUTORISATION DE DISTRIBUTION ET D'ADMINISTRATION DE
MÉDICAMENTS - Annexe

Médicaments

Nom du médicament : _____ Posologie (quantité) : _____

Moment de l'administration (heure) : _____ Durée de traitement : _____

Prescrit pour le problème de santé: _____

Effets secondaires : _____

Mode de conservation : _____

Si le médicament doit être distribué ou administré au besoin (PRN) spécifier le moment et les symptômes que doit avoir le participant pour permettre la prise du médicament :

Quantité de médicaments prescrits au besoin remis

Médicaments

Nom du médicament : _____ Posologie (quantité) : _____

Moment de l'administration (heure) : _____ Durée de traitement : _____

Prescrit pour le problème de santé: _____

Effets secondaires : _____

Mode de conservation : _____

Si le médicament doit être distribué ou administré au besoin (PRN) spécifier le moment et les symptômes que doit avoir le participant pour permettre la prise du médicament :

Quantité de médicaments prescrits au besoin remis

Médicaments

Nom du médicament : _____ Posologie (quantité) : _____

Moment de l'administration (heure) : _____ Durée de traitement : _____

Prescrit pour le problème de santé: _____

Effets secondaires : _____

Mode de conservation : _____

Si le médicament doit être distribué ou administré au besoin (PRN) spécifier le moment et les symptômes que doit avoir le participant pour permettre la prise du médicament :

Quantité de médicaments prescrits au besoin remis

Autorisation

J'autorise la distribution ou l'administration du médicament inscrit ci-dessus pour le participant inscrit dans cette demande.

En autorisant, le signataire comprend qu'elle est responsable de mettre à jour le dossier pharmacologie du participant en informant par écrit tout changement à StimuleArts et reconnait que des risques sont associés à la distribution et ou à l'administration (ex : effets secondaires, résultats imprévus, etc.) et que les personnes désignées ainsi que StimuleArts ne peuvent en être tenus responsable.

Je _____, déclare être le parent ou titulaire de l'autorité parentale du participants mentionné ci-dessus.

Signature du parent ou du titulaire de l'autorité légale

Date

Nom de l'employé : _____

Techniques de Soins	Théorie enseignée		Démonstration		Pratique		Évaluation
Activités : Administration de médicaments	Date	Nom de l'infirmière ou de l'infirmière auxiliaire	Date	Nom de l'infirmière ou de l'infirmière auxiliaire	Date	Nom de l'infirmière ou de l'infirmière auxiliaire	Réussie ou Non réussie
1-Voie orale							
2-Voie topique							
3-Voie transdermique							
4-Voie ophtalmique							
5-Voie otique							
6-Voie rectale							
7-Voie inhalation							
8-Voie vaginale							
9-Voie sous-cutanée (insuline seulement)							
10-							
11-							

Références et remerciements

Direction des communications du ministère de la Santé et des Services Sociaux, *Guide d'utilisation sur la classification de l'instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance*, page 55 lexique des services particuliers d'intensité élevée, administrer des médicaments

Éditeur officiel du Québec, *Loi modifiant le code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*, 2002

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest Services externes Saint-Jean-sur-Richelieu, Recueil officiel des politiques et procédures : ressources non institutionnelles, *Politique sur l'administration de la médication, des soins invasifs et non invasifs aux usagers recevant des services de SRSOR*, 2013

Commission scolaire de Laval, Commission scolaire sir Wilfrid-Laurier, *Distribution et administration de médicaments en milieu scolaire*

Centre de santé et de services sociaux de Laval Sophie Belzile, conseillère clinique, Direction des soins infirmiers, Direction Famille-Enfance-Jeunesse Keren Ben-Or, infirmière scolaire, Direction Famille-Enfance-Jeunesse Lucie Guibord, assistante au supérieur immédiat, services de santé scolaires, Direction Famille-Enfance-Jeunesse Marie-Josée Pépin, chef des services de santé scolaires, Direction Famille-Enfance-Jeunesse Louise Tessier, adjointe au directeur, Direction Famille-Enfance-Jeunesse Andréa Puodziunas, infirmière, Direction Famille-Enfance-Jeunesse, pour la traduction des annexes.

Nous tenons à remercier madame Sandra Bilodeau infirmière clinicienne pour avoir vérifié ce document.

Sandra Bilodeau
Infirmière Clinicienne Assistante du Supérieur Immédiat
DI-TSA-DP
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
CLSC Marigot
304 Cartier
Laval, Québec, H7N 2J2
Téléphone : 450-668-1804, Poste 47450 | Télécopieur : 450-668-4373
Courriel : sbilodeau.csssl@ssss.gouv.qc.ca
Site Internet : www.lavalensante.com/